

Syndicat CGT
Hôpital Robert-Debré APHP
48 boulevard SERURIER
75019 PARIS

A Paris, le jeudi 14 octobre 2021

A l'attention de Monsieur le
Procureur de la République de Paris,
Rémy HEITZ,

Tribunal de PARIS Parvis du tribunal de Paris
75859 PARIS CEDEX 17

Recommandé avec AR

Objet: Signalement concernant l'absence de médecin du travail à l'Hôpital Robert Debré

Monsieur le Procureur,

Les membres CGT au CHSCT de l'hôpital Robert-Debré, situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, vous font un signalement concernant l'absence de médecin du travail sur l'hôpital depuis le 1 juillet 2021.

Les 3000 personnels (médicaux, paramédicaux, techniques, administratifs et ouvriers) sont dépourvus de tout médecin du travail, alors que c'est impératif et sont privés de tout suivi médical obligatoire, dès leur embauche et chaque jour.

Seul un protocole insuffisant existe (Protocoles **Pièce jointe 1**). Alors qu'ils sont soumis, notamment, à des visites sur l'aptitude ou l'inaptitude au poste de travail. Or ces missions sont renvoyées aux médecins traitants des agents, dont ce n'est pas le rôle, et qui n'ont pas les informations nécessaires pour le faire.

A cela se rajoute l'obligation vaccinale contre le COVID19 qui s'impose aux hospitaliers, ce qui n'est pas sans difficulté à appliquer sans médecin du travail, dont le rôle d'alerte et de conseil n'existe plus.

Nous craignons pour la santé mentale et physique des agents sur notre lieu de travail, qui connaît des agressions multiples (signalement/**Pièce jointe 2**) dans un contexte sanitaire très difficile.

Les différentes directions de l'hôpital Robert Debré semblent avoir des responsabilités dans les départs successifs des 2 derniers médecins du travail. Madame Agnès SETTON médecin du travail qui a quitté l'établissement 15 octobre 2019 et Madame Corinne Bonnet partie le 1^{er} juillet 2021 (témoignageMDT/**Pièce jointe 2**).

Au CHSCT du 17 juin 2021, le Docteur Corinne BONNET arrivée en mars 2020, en pleine pandémie nous a annoncé son départ au 1^{er} juillet 2021, en évoquant ses conditions de

travail et la maltraitance institutionnelle de l'établissement (PV CHSCT 17 juin 2021 **Pièce jointe 3**). Elle a dénoncé la remise en question de son contrat de travail et de sa rémunération par le Siège de l'APHP.

Avec ce même procédé, ce sont déjà deux médecins du travail consécutifs qui sont parties fâchées alors que ce ne sont pas les candidatures qui débordent dans cette spécialité médicale ! C'est aussi la réputation de l'hôpital Robert Debré qui en pâtit.

Par courriels (pièces jointes) du 2 août puis du 10 septembre 2021, sans compter nos alertes passées, nous n'avons reçu aucune réponse, la priorité de la direction de l'hôpital Robert-Debré APHP semble être ailleurs alors que nous rendons responsable l'administration à travers les responsables qui la dirige.

C'est pourquoi, nous vous interpellons pour dénoncer cette absence de médecins du travail qui aurait pu être évitée si des moyens humains et financiers avaient été mis en place.

Bien évidemment, nous restons disponibles pour vous apporter tous les éléments nécessaires à l'étude de notre demande.

Agnès CICHON
Myriam PIDOUX
Pascal ROMIL
Yann GUITTIER

Copie à :

- Directeur général de l'ARS, Amélie VERDIER
- Directeur général APHP, Martin HIRSCH
- Inspection du travail Paris 19
- Maire de Paris 19, François DAGNAUD
- DGOS, Ministère de la Santé

Pièces jointes :

Protocoles **Pièce jointe 1**

DGI/fiche de signalementX2/témoignageMDT **Pièce jointe 2**

PV CHSCT 17 juin 2021 **Pièce jointe 3**